

## ***Le point de la rentrée – octobre 2014***

L'UNSSF n'entend pas déroger à ses engagements :

- Promouvoir la profession et faire respecter ses compétences dans tous ses modes d'exercice,
- Placer la sage-femme au cœur de la maternité physiologique, du début de la grossesse aux premiers mois de l'enfant,
- Assurer le suivi gynécologique de prévention et la contraception,
- Défendre, dans tous les cas, l'accès pour tous à des soins de qualité.

L'UNSSF revendique la construction d'une politique de santé de qualité mais aussi une autonomie de la sage-femme dans un cadre de collaboration multi-professionnelle.

L'UNSSF a décidé en juin de se retirer des négociations engagées avec le ministère. Les réunions sans décisions encourageantes, sans aboutissement sur le 1<sup>er</sup> recours, les décrets de périnatalité et la formation ne nous apportent aucune satisfaction.

Pour la Fonction Publique Hospitalière, nous attendons toujours la publication de décrets concernant le statut de la sage-femme hospitalière. La proposition de décrets n'a été que partiellement satisfaisante. Elle n'a donc été signée par aucun syndicat et est actuellement en lecture au conseil d'état.

Le seul décret paru en juillet 2014 concerne la création d'une commission administrative paritaire spécifique sage-femme (la commission paritaire composée de sages-femmes, élue par les sages-femmes, gèrera la carrière des hospitalières).

Nous continuons pourtant à travailler avec un esprit de concertation constructive dans les rencontres avec nos autorités de tutelle.

Les dossiers en cours sont importants : le zonage, la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM), la Responsabilité Civile Professionnelle de l'AAD.

L'UNSSF porte la voix des sages-femmes dans toutes les instances représentatives.

Notre demande est le respect de nos compétences clairement définies et est parfaitement connues du ministère. Elle est aussi de travailler pour un revenu correspondant à notre formation et nos responsabilités.

Les sages-femmes se retrouvent toutes dans une revendication commune : la place de la sage-femme dans l'offre de soin.

Nous allons poursuivre ensemble avec détermination pour obtenir l'autonomie des sages-femmes dans l'exercice de leur profession.

Et nous avons besoin de vous pour être respectées dans notre identité.